

Corrigés des QCM et exercices de :
Comptabilité internationale : Les IFRS
Economica, 2^{ème} édition, 2019

Lionel TOUCHAIS

Introduction

Corrigé du QCM

1. Réponse a.
2. Réponse b. En France, les IFRS sont interdites pour les comptes sociaux.
3. Réponse c. Euronext est un marché réglementé. L'utilisation des IFRS (*full IFRS*) est donc obligatoire. Les IFRS PME ne sont pas autorisées en France pour les comptes sociaux ou consolidés.
4. Réponse b.
5. Réponses b et c. Sur un marché non réglementé, les comptes consolidés doivent être publiés avec le référentiel français (le règlement 99-02 du CRC). Toutefois, l'entreprise peut, sur option, décider d'utiliser les IFRS.
6. Vrai. L'obligation d'utiliser les IFRS pour les comptes consolidés concerne les entreprises cotées sur un marché réglementé pour des actions ou des obligations.
7. Réponse d. Le choix du référentiel est lié au lieu de cotation. En France, les IFRS étant obligatoires pour les groupes cotés sur un marché réglementé, Maroc Telecom doit présenter ses états financiers consolidés en IFRS.
8. Faux. La retranscription comptable d'une opération doit s'appuyer sur la réalité économique de l'opération plus que sur sa forme juridique.
9. Faux. L'évaluation à la juste valeur coexiste avec le principe des coûts historiques. La juste valeur est obligatoire pour certains éléments du bilan et optionnelle ou interdite pour d'autres.
10. Réponse c. Les réponses a et d sont exactes mais incomplètes.

Chapitre 1 – Les actifs (hors éléments financiers)

Compléments de correction aux applications

Les IFRS n'indiquant pas les numéros des comptes à utiliser, nous ne les précisons pas dans les écritures ci-dessous. En pratique, les groupes disposent de toute latitude en la matière. Il convient, par ailleurs, de rappeler que les IFRS ne s'appliquent pas aux comptes sociaux en France mais seulement aux comptes consolidés. Nous n'avons donc pas d'écritures comptables IFRS mais seulement des écritures de retraitement de consolidation visant à passer du traitement comptable national (comptes sociaux) aux IFRS (comptes consolidés). Enfin, pour les retraitements, nous retenons la méthode DSCG qui consiste à retraiter séparément, de manière artificielle, les comptes de bilan et les comptes de charges et de produits. Par ailleurs, au début de chaque exercice, nous reconstituons les conséquences des écritures de retraitement de consolidation des exercices passés.

Application 2

Pour l'enregistrement des écritures de correction, nous faisons l'hypothèse d'un taux d'impôt sur les sociétés de 40 %.

Retraitement des frais d'établissement au 31/12/N :

Amortissement des frais d'établissement	7 000	
Réserves $(21\ 000 - 7\ 000) \times 60\ %$	8 400	
Impôts différés actif $(21\ 000 - 7\ 000) \times 40\ %$	5 600	
Frais d'établissement $(7\ 000 \times 3)$		21 000
<i>Retraitement bilan des frais d'établissement N-1</i>		
Amortissement des frais d'établissement	7 000	
Résultat $(7\ 000 \times 0,6)$		4 200
Impôts différés passif $(7\ 000 \times 0,4)$		2 800
<i>Retraitement bilan des frais d'établissement N</i>		
Résultat global	4 200	
Charge d'IS	2 800	
Dot. amortissements frais établissement		7 000
<i>Retraitement compte de résultat</i>		

Retraitement du projet de développement n° 1 au 31/12/N :

Résultat $(15\ 000 \times 60\ %)$	9 000	
Impôts différés actif $(15\ 000 \times 40\ %)$	6 000	
Frais de développement		15 000
<i>Retraitement bilan</i>		

Charges	15 000	
Résultat global		9 000
Charges d'IS		6 000
<i>Retraitement compte de résultat</i>		

Retraitement du projet de développement n° 2 au 31/12/N :

Résultat (14 500 × 60 %)	8 700	
Impôts différés actif (14 500 × 40 %)	5 800	
Frais développement (25 000 – 10 500)		14 500
<i>Retraitement bilan</i>		
Charges	14 500	
Résultat global		8 700
Charges d'IS		5 800
<i>Retraitement compte de résultat</i>		

Application 5

Pour optimiser fiscalement cette situation, la SAS Solap-T a constitué dans ses comptes sociaux une provision pour grands travaux. Il faut éliminer cette provision qui est considérée en IFRS comme un composant de 2^{ème} catégorie. Pour le calcul des impôts différés, nous retenons un taux d'IS de 40 %.

Calcul des dotations				Impact résultat
Comptes sociaux Référentiel français		Comptes consolidés IFRS		
<u>Amortissement téléphérique</u>		<u>Amort. comp. structure</u>		
N : $900\,000/30 \times 7/12 =$	17 500	N :	16 333	+ 1 167
N+1 : $900\,000/30 =$	30 000	N+1 :	28 000	+ 2 000
Total	47 500	Total	44 333	+ 3 167
<u>Provision pour charges</u>		<u>Amort. comp. révision</u>		
N : $60\,000/5 \times 7/12 =$	7 000	N :	7 000	0
N+1 : $60\,000/5 =$	12 000	N+1 :	12 000	0
Total	19 000	Total	19 000	0

Écritures de retraitement au 31/12/N+1 :

Téléphérique – structure	840 000	
Téléphérique – révision	60 000	
Téléphérique		900 000
<i>Décomposition du téléphérique</i>		
Amortissement du téléphérique	47 500	
Réserves Solalp $(17\,500 - 16\,333) \times 0,6$		700
Résultat Solalp $(30\,000 - 28\,000) \times 0,6$		1 200
Impôts différés passif $(3\,167 \times 0,4)$		1 267
Amortissement téléphérique – structure		44 333
<i>Correction amortissements comp. structure</i>		

Provision pour révision	19 000	
Amortissement téléphérique – révision		19 000
<i>Provision remplacé par amort. comp. révision</i>		
Dotations aux amortissements	12 000	
Dotation provisions grosses réparations		12 000
<i>Correction de la dotation aux amortissements et élimination de la dotation aux provisions</i>		

Application 8

Pour le calcul des impôts différés, nous retenons un taux d'impôt sur les sociétés de 40 %. La dotation aux amortissements de 15 000 € est déjà enregistrée dans les comptes sociaux des années N, N+1 et N+2. Elle ne fait donc pas l'objet de retraitements en consolidation.

Retraitement de l'exercice N

Terrain	20 000	
Écart de réévaluation (20 000 × 0,6)		12 000
Impôts différés passif (20 000 × 0,4)		8 000
<i>Réévaluation du terrain</i>		

Retraitement de l'exercice N+1

Matériel industriel	6 000	
Écart de réévaluation (6 000 × 60 %)		3 600
Impôts différés passif (6 000 × 40 %)		2 400
<i>Réévaluation du matériel</i>		

En vertu du principe de prudence, la moins-value latente sur le terrain a déjà été intégrée dans les comptes sociaux. La valeur sociale est donc identique à la valeur souhaitée avec les IFRS. Il n'y a pas de retraitements de consolidation pour le terrain.

Retraitement de l'exercice N+2

Terrain	5 000	
Écart de réévaluation (5 000 × 60 %)		3 000
Impôts différés passif (5 000 × 40 %)		2 000
<i>Réévaluation du terrain</i>		
Matériel	4 500	
Écart de réévaluation (4 500 * 60 %)		2 700
Impôts différés passif (4 500 * 40 %)		1 800
<i>Réévaluation du matériel</i>		

La reprise de dépréciation de 10 000 € sur le terrain a déjà été comptabilisée dans les comptes sociaux. Il n'y a donc pas de retraitement à ce niveau. Quant au matériel, le solde de l'écart de réévaluation est désormais de 4 500 € (= 6 000 – 1 500) en raison du supplément d'amortissements de 1 500 € (= 16 500 – 15 000) lié à la réévaluation.

Application 10

Dans les comptes sociaux, le contrat de location n'impacte pas le bilan. Seuls les loyers, qui sont considérés comme des annuités d'emprunt en IFRS, sont enregistrés au résultat. Il convient donc d'apporter des corrections. Pour le calcul des impôts différés, nous retenons un taux d'IS de 40 %.

31/12/N+1		
Droits d'utilisation du matériel	400 000	
Réserves groupe $(32\ 000 + 80\ 000 - 100\ 183) \times 0,6$	7 090	
Résultat groupe $(26\ 545 + 80\ 000 - 100\ 183) \times 0,6$	3 817	
Impôts différés actif	7 272	
Amortissement du droits d'utilisation du matériel $(80\ 000 \times 2)$		160 000
Dette contrat de location		258 179
<i>Correction des comptes de bilan</i>		
Dotation aux amortissements	80 000	
Charges d'intérêts	26 545	
Redevance crédit-bail		100 183
Résultat global ¹		3 817
Charges d'IS ²		2 545
<i>Correction des comptes de charges</i>		

¹ Résultat global = $(80\ 000 + 26\ 545 - 100\ 183) \times 60\ % = 6\ 362 \times 60\ % = 3\ 817\ €$.

² Charges d'IS = $6\ 362 \times 40\ % = 2\ 545\ €$.

Application 11

Dans les comptes sociaux, la subvention nette est rapportée au niveau des capitaux propres. Il convient d'apporter des corrections en IFRS.

1^{ère} solution - Enregistrement de la subvention en produits constatés d'avance

31/12/N+1		
Subvention d'investissement ¹	3 520	
Produits constatés d'avance		3 520

¹ Une écriture plus détaillée avec les comptes « subventions d'investissements » pour le montant brut et « subventions d'investissements inscrites au compte de résultat » est possible.

2^{ème} solution – Imputation de la subvention sur la valeur comptable de l'actif

31/12/N+1		
Subvention d'investissement	3 520	
Amortissement du matériel $(3\ 200 - 1\ 920)$	1 280	
Matériel $(12\ 000 - 7\ 200)$		4 800
<i>Correction du bilan</i>		

Quote-part de subventions d'investissements virée au résultat	960	
Dotations aux amortissements ¹		960
<i>Correction du compte de résultat</i>		

¹ La diminution de la dotation aux amortissements s'élève à 960 € (= 4 800 / 5)

Le retraitement n'impacte pas les résultats qui sont identiques dans les comptes sociaux.

L. TOUCHAIS

Corrigé du QCM

1. Faux. Les dépenses de publicité ne présentent pas de caractère identifiable. Elles ne peuvent donc pas être activées. Elles apparaîtront éventuellement par le biais du *goodwill* si l'entreprise fait l'objet d'un regroupement ultérieur.
2. Oui de manière obligatoire. Les conditions pour une activation obligatoire sont réunies : existence d'un marché et donc de probables avantages économiques futurs, projet bien avancé qui reprend une technologie maîtrisée par l'entreprise et mesure fiable des dépenses relatives à ce projet.
3. Faux. Il s'agit de la base amortissable. La valeur comptable est la valeur initiale diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur avec la méthode du coût historique ou la juste valeur avec la méthode de la réévaluation.
4. Réponse a. La valeur résiduelle correspond à l'estimation *actuelle* de la valeur de l'actif à la fin de sa durée d'utilité que l'entreprise espère récupérer.
5. Réponses a et c. Le coût d'acquisition d'un actif corporel ou incorporel comprend le prix d'achat HT et toutes les charges directement liées à la préparation de l'actif, soit les frais d'acheminement. La TVA étant déductible, elle ne constitue pas un élément de coût. Les frais généraux sont également exclus car il ne s'agit pas de charges directes. Quant aux frais de formation, il s'agit d'une exclusion explicite de l'IASB. Enfin, les frais de transport postérieurs ne sont pas liés à la préparation de l'actif en vue de son fonctionnement.
6. Réponse c. L'activation commence lorsque le projet présente une forte probabilité de réussite, soit après les tests de compatibilité et de faisabilité technique s'ils s'avèrent concluants.
7. Réponse c. Seuls les intérêts supportés pendant la phase de préparation doivent être capitalisés, soit du 1^{er} février au 30 septembre en excluant le mois de congé (pas de préparation en août puisque l'entreprise est fermée). Cela correspond donc à 7 mois : $100\,000 \times 6\% \times 7 / 12 = 3\,500 \text{ €}$.
8. Réponse b. La valeur comptable à la fin de la deuxième année est égale à : $270\,000 - (270\,000 - 20\,000) / 5 \times (1 + 9 / 12) = 182\,500 \text{ €}$.
9. Réponse d. La valeur recouvrable correspond au montant le plus important de la valeur d'utilité et de la juste valeur nette, soit : 1 670 000 €. La valeur comptable de 1 700 000 € est supérieure à la valeur recouvrable. Il y a donc une perte de valeur de la différence : 30 000 €.
10. Réponse a. Il ne peut pas y avoir de reprises de perte de valeur sur le *goodwill*. La perte constatée antérieurement sur le *goodwill* est définitive.

11. Faux. La subvention liée à des actifs peut, au contraire, être imputée sur la valeur comptable des actifs amortissables.

12. Réponse c. En présence de *goodwill*, le test de perte de valeur est systématique, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur.

13. Réponses b, c et d. Le taux d'actualisation à retenir pour le calcul de la valeur d'utilité est un taux avant prise en compte de l'impôt. Il doit refléter la valeur temps et la prime de risque liée à l'actif ou au groupe d'actifs concerné. Il correspond au taux de rendement que des investisseurs demanderaient pour un actif similaire : taux sans risque + prime de risque, taux de marché observable, coût moyen pondéré des capitaux.

14. Réponse b. Pour les contrats de location portant sur un actif présentant une faible valeur à neuf, l'inscription d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'un passif représentant les engagements de loyers futurs n'est pas obligatoire. L'entreprise peut alors décider de simplement reporter les loyers en charges au compte de résultat. En l'espèce, ce qui importe est la juste valeur à neuf de l'actif remis : 9 500 € (et non sa juste valeur à la date de mise à disposition : 4 000 €). L'option prévue par l'IFRS 16 pour les actifs de faible valeur ne peut donc pas s'appliquer. L'enregistrement d'un actif et d'une dette au bilan est obligatoire.

15. Réponse d. À la date de mise à disposition, il convient d'inscrire l'actif pour la valeur initiale de la dette augmentée des paiements préalables, des coûts directs initiaux et des coûts estimés de restauration du site, de démantèlement et d'enlèvement de l'actif encourus par le preneur. Le droit d'utilisation est donc enregistré pour $350\,000 + 30\,000 + 40\,000 = 420\,000$ €.

Corrigé des exercices

Exercice 1

Les conditions relatives à l'activation sont réunies car :

- l'entreprise a l'intention et la capacité de terminer ce nouveau médicament qui vient d'ailleurs d'être agréé par l'agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de la santé ;
- il s'agit d'un produit novateur susceptible d'intéresser de nombreux patients, d'où l'existence d'un marché et donc d'avantages économiques futurs probables ;
- l'entreprise est en mesure d'évaluer de manière fiable les charges consommées par ce projet grâce à son système d'information.

Ces conditions sont réunies à la date d'agrément, le 1^{er} décembre N, de l'agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de la santé. Avant cette date, l'entreprise n'a aucune certitude de pouvoir commercialiser ce nouveau produit et donc d'obtenir des avantages économiques futurs.

Au 31/12/N

Seules les charges supportées à compter du 1^{er} décembre doivent être activées, soit une immobilisation incorporelle de 70 000 € (= 150 000 – 80 000). Les autres dépenses de 80 000 € sont enregistrées en charges.

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de l'immobilisation de 70 000 € est inférieure à la valeur recouvrable de 90 000 €. L'actif présente donc une plus-value latente de 20 000 €. Celle-ci ne s'explique pas par des pertes de valeur antérieures. Elle ne donne donc pas lieu à des reprises. La valeur comptable au 31/12/N s'élève à 70 000 €.

Au 31/12/N+1

La valeur comptable des frais de développement augmente des dépenses supplémentaires activables de 40 000 € (= 50 000 – 10 000 de frais généraux non activables) relatives à ce projet. En clôture, elle s'élève désormais à 110 000 € (= 70 000 + 40 000). Toutefois, la comparaison de cette valeur comptable avec la valeur recouvrable de 100 000 € fait ressortir une perte de valeur de 10 000 €. Cette dépréciation est inscrite en charges et diminue la valeur comptable de l'actif de 110 000 € à 100 000 €.

Au 31/12/N+2

Le projet est opérationnel au 1^{er} janvier N+2. Il convient donc de l'amortir, soit une valeur comptable en fin d'exercice de $100\,000 - 100\,000 / 10 = 90\,000$ €.

La comparaison de la valeur comptable de 90 000 € avec la valeur recouvrable de 95 000 € fait apparaître une plus-value latente de 5 000 € qui s'explique par la perte de valeur de l'exercice précédent. Il y a donc une reprise de la dépréciation N+1 dans la limite de la valeur comptable

qui aurait été obtenue au 31/12/N+2 sans perte de valeur antérieure :
 $110\ 000 - 110\ 000/10 = 99\ 000$ €. Il peut donc y avoir une reprise maximum de 9 000 € (= 99 000 – 90 000).

La plus-value latente s'élevant à 5 000 € (inférieure au maximum de 9 000 €), elle est intégralement inscrite en produits au résultat avec la valeur comptable des frais de développement qui augmente de 90 000 € à 95 000 €.

Exercice 2

1. Le coût d'acquisition

Matériel	72 800
Frais de port	4 395
Frais d'installation	3 613
	<hr/>
	80 808
– Escompte (1 % × 80 808)	(808)
	<hr/>
	80 000
Préparation du site	4 500
Essais	2 600
Ingénieur conseil	2 900
	<hr/>
	90 000

L'immobilisation est inscrite au bilan pour son montant HT de 90 000 €. Les frais de formation ne peuvent pas être incorporés au coût d'acquisition ou de production de l'immobilisation. Ils sont nommément exclus par l'IASB. Ces frais sont inscrits en charges au compte de résultat de l'exercice où ils sont supportés. Par ailleurs, nous faisons implicitement l'hypothèse que l'entreprise est assujettie à la TVA.

2. Les amortissements

Cette immobilisation est constituée de deux composants :

Valeur comptable C1 = $90\ 000 \times 2 / 3 = 60\ 000$ €

Valeur comptable C2 = $90\ 000 \times 1 / 3 = 30\ 000$ €

Plan d'amortissement initial des composants

Années	Composant C1		Composant C2	
	Dotation aux amortissements	Valeur comptable	Dotation aux amortissements	Valeur comptable
N	12 000 ¹	48 000	10 000 ²	20 000 ³
N+1	12 000	36 000	10 000	10 000
N+2	12 000	24 000	10 000 ⁴	20 000
N+3	12 000	12 000	10 000	10 000
N+4	12 000	0	10 000	0

¹ $60\ 000 / 5 = 12\ 000$.

² $(30\ 000 - 10\ 000 \text{ de valeur résiduelle}) / 2 = 10\ 000$.

³ $30\ 000 - 10\ 000 = 20\ 000$.

⁴ $30\ 000 / 3 = 10\ 000$.

Les pertes de valeur du composant C1

Au 31/12/N+1

La valeur recouvrable de 21 000 € est inférieure à la valeur comptable de 36 000 €. Il y a une perte de valeur de 15 000 € (= 36 000 – 21 000). La dépréciation est enregistrée en charges pour 15 000 € et diminue la valeur comptable du composant qui s'élève désormais à 21 000 € (= 36 000 – 15 000).

Au 31/12/N+2

La valeur comptable s'élève à 14 000 € (= 21 000 – 21 000 / 3 années restantes). Elle présente un montant inférieur à la valeur recouvrable de 25 000 €. Le composant présente donc une plus-value latente de 11 000 € (= 25 000 – 14 000) qui s'explique partiellement par la perte de valeur de l'année passée.

Il y a donc une reprise dans la limite de la valeur comptable au 31/12/N+2 sans pertes de valeur antérieures, à savoir 24 000 € (*se reporter au plan d'amortissement initial*). La reprise (un produit) s'élève donc à 10 000 € (= 24 000 – 14 000) et la nouvelle valeur comptable à 24 000 € (= 14 000 + 10 000). Avoir une reprise supérieure consisterait à enregistrer de la plus-value latente, ce que le principe de prudence ne permet pas dès lors qu'il s'agit d'une évaluation au coût historique.

Sur les années futures, comme la valeur recouvrable est égale à la valeur nette comptable, aucune dépréciation n'est à enregistrer.

3. Le remplacement du composant C2 au 1/1/N+2

Le premier composant C2 d'une valeur nette comptable de 10 000 € au 31/12/ N+1 est remplacé par un nouveau composant C2 pour une nouvelle valeur comptable correspondant au coût d'achat de 30 000 €. La base amortissable du nouveau composant est de 30 000 € amortie sur 3 ans.

Exercice 3

Hypothèse 1 – L'immeuble est constitué de bureaux et d'entrepôts utilisés par le groupe. Son traitement comptable relève donc de l'IAS 16 portant sur les immobilisations corporelles. Deux modes d'évaluation sont envisageables :

- au coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations,
- à la juste valeur.

Hypothèse 1a – évaluation au coût

Années	Valeur comptable	Dotations amort.	Coût amorti	Perte de valeur	Nouvelle valeur comptable
N	700 000	35 000 ¹	665 000		665 000
N+1	665 000	70 000 ²	595 000		595 000
N+2	595 000	70 000	525 000	15 000 ³	510 000
N+3	510 000	68 000 ⁴	442 000	2 000 ⁵	440 000
N+4	440 000	67 692 ⁶	372 308	(12 692) ⁷	385 000

¹ 700 000 / 10 × 6 / 12.

² 700 000 / 10.

³ La valeur comptable de 525 000 € est supérieure à la valeur recouvrable de 510 000 €, d'où une perte de valeur de 15 000 € à enregistrer.

⁴ 510 000 / 7,5 années restantes.

⁵ La nouvelle valeur recouvrable de 440 000 € indique une perte de valeur supplémentaire de 2 000 € à enregistrer.

⁶ 440 000 / 6,5 années restantes.

⁷ La nouvelle valeur recouvrable indique une plus-value latente de 77 692 € (= 450 000 – 372 308). Il y a donc une reprise des pertes de valeur précédentes dans la limite de la valeur comptable au 31/12/N+4 sans dépréciations antérieures, soit 385 000 € (= 700 000 – 700 000 / 10 × 4,5). Le montant maximum de la reprise s'élève donc à 385 000 – 372 308 = 12 692 €.

Hypothèse 1b – évaluation à la juste valeur

Années	Valeur comptable	Juste valeur ¹	Réévaluation	Impacts financiers (variation juste valeur)	
				Résultat	Écart rééval.
N	700 000	720 000	+ 20 000 ²		+ 20 000
N+1	720 000	640 000	(80 000) ³	(60 000)	(20 000)
N+2	640 000	450 000	(190 000)	(190 000)	
N+3	450 000	430 000	(20 000)	(20 000)	
N+4	430 000	460 000	+ 30 000 ⁴	30 000	

¹ La juste valeur devient la nouvelle valeur comptable.

² Dans le cas d'une évaluation à la juste valeur, le groupe réévalue l'immobilisation en intégrant les plus et moins-values latentes. Les plus-values latentes (sauf moins-values latentes antérieures) sont directement inscrites au niveau des capitaux propres en réserves par l'intermédiaire d'un compte « écart de réévaluation ».

³ La moins-value latente de 80 000 € s'explique par la réévaluation positive antérieure de 20 000 € qui est annulée avec une annulation de l'écart de réévaluation. Le solde de 60 000 € (= 80 000 – 20 000) est inscrit en charges au résultat.

⁴ La plus-value latente est inscrite en produits au résultat car elle s'explique par les réévaluations négatives antérieures reportées en charges qu'il convient d'annuler.

Hypothèse 2 – L'actif immobilier constitue un immeuble de placement. Son traitement comptable relève donc de l'IAS 40. Les deux modes d'évaluation précédents sont possibles :

- au coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations,

– à la juste valeur.

En revanche, dans le cas d'une réévaluation, le traitement comptable est différent de l'IAS 16 puisque les variations de juste valeur sont toutes inscrites au compte de résultat (y compris les plus-values latentes).

Pour l'hypothèse 2a avec une évaluation au coût, les conséquences comptables et financières sont identiques à celles de l'hypothèse 1a.

Pour l'hypothèse 2b, les différences par rapport à l'hypothèse 1b portent sur l'enregistrement des plus ou moins-values latentes qui sont toutes inscrites au résultat :

Années	Valeur comptable	Juste valeur ¹	Réévaluation	Impacts sur le résultat (variation de juste valeur)
N	700 000	720 000	+ 20 000	20 000
N+1	720 000	640 000	(80 000)	(80 000)
N+2	640 000	450 000	(190 000)	(190 000)
N+3	450 000	430 000	(20 000)	(20 000)
N+4	430 000	460 000	+ 30 000	30 000

¹ La juste valeur devient la nouvelle valeur comptable.

Exercice 4

Sauf exceptions, les contrats de location se traduisent par l'enregistrement d'un droit d'utilisation de l'actif en immobilisations et d'un passif au titre des obligations de paiement de loyers futurs.

La dette est évaluée pour la valeur actuelle des paiements futurs restant dus au bailleur, soit :

$$461\,597 = 90\,000 \times \frac{1 - 1,065^{-5}}{0,065} + \frac{120\,000}{1,065^5}$$

Quant à la valeur comptable du droit d'utilisation inscrit à l'actif, elle correspond à la valeur initiale de la dette augmentée des paiements préalables, des coûts directs initiaux et des coûts estimés de restauration du site, de démantèlement et d'enlèvement de l'actif encourus par le preneur, soit : $461\,597 + 25\,000 + 13\,403 = 500\,000$ €.

Bilan au 1/1/N

Droit d'utilisation du matériel	500 000	Capitaux propres	
		Dette contrat location	461 597
Banque ¹	(38 403)		
Total	461 597	Total	461 597

¹ Le montant inscrit au compte banque correspond aux décaissements liés au versement préalable de 25 000 € et à la préparation de l'actif de 13 403 € (que nous supposons réglée au comptant).

Sans informations supplémentaires, nous supposons que l'entreprise utilise la méthode du coût historique (et non la juste valeur). Au 31/12/N, il faut donc enregistrer une dotation aux amortissements de 50 000 € (= 500 000 / 10 ans). Quant au loyer, il est considéré comme une annuité avec une partie charge d'intérêts et une autre remboursement de la dette. Pour les deux premières années, nous avons le tableau de remboursement suivant :

Année	Capital dû	Annuité	Intérêt	Remboursement
N	461 597	90 000	30 004	59 996
N + 1	401 601	90 000	26 104	63 896
N + 2	337 705			

Bilan au 31/12/N

Droit d'utilisation du matériel	500 000	Capitaux propres :	
Amortissement	(50 000)	Résultat (50000+30004)	(80 004)
	450 000		
Banque (38403+90000)	(128 403)	Dette contrat location	461 597
			(59 996)
Total	321 597		401 601
		Total	321 597

Exercice 5

1. Calculer le taux actuariel annuel du contrat de location.

L'entreprise envisage d'utiliser ce matériel au-delà de la période de location. Nous pouvons donc supposer que l'option d'achat sera activée. Le montant de 10 000 € à décaisser est alors partiellement compensé par la récupération du dépôt de garantie de 5 000 €.

Le taux d'intérêt implicite trimestriel « i » est calculé à la date initiale du 1^{er} juillet N-1 :

$$66\,370 = 5\,000 + 3\,000 \times \frac{1 - (1 + i)^{-24}}{i} \times (1 + i) + \frac{10\,000 - 5\,000}{(1 + i)^{24}}$$

L'utilisation de la fonction « valeur cible » du logiciel Excel aboutit à un taux d'intérêt trimestriel de 1,943 %. Le taux d'intérêt annuel implicite s'élève alors à $(1+0,01943)^4 - 1 = 8\%$.

2. Tableau de remboursement de la dette de N-1 à N

Échéances	Capital restant à rembourser	Intérêts	Capital remboursé	Versements
1/7/N-1	66 370		8 000 ¹	8 000
1/10/N-1	58 370	1 134 ²	1 866 ³	3 000
1/1/N	56 504	1 098	1 902	3 000
1/4/N	54 602	1 061	1 939	3 000
1/7/N	52 663	1 023	1 977	3 000
1/10/N	50 686	985	2 015	3 000
1/1/N+1	48 671	946		
		6 247	17 699	23 000

¹ Ce montant est constitué des versements intervenus à la date initiale (mise à disposition du matériel) : 5000 € de dépôt de garantie et 3000 € pour le premier loyer.

² Les intérêts décaissés au 1/10/ N-1 correspondent aux intérêts supportés du 1/7 au 30/9/ N-1, soit $58\,370 \times 1,943\% = 1\,134\text{ €}$.

³ Le remboursement de la dette intervenant au 1/10/N-1 se calcule ainsi : $3\,000 - 1\,134 = 1\,866\text{ €}$.

3. Ecritures de retraitement de consolidation au 31/12/N Correction des comptes de bilan

Droits d'utilisation de matériels industriels	66 370	
Dépôts et cautionnement		5 000
Dettes contrat de location		48 671
Intérêts courus ¹		946
Amort. droits utilisation $(66\,370 - 6\,370)/10 \times 1,5$		9 000
Réserves Jacques $(768 \times 66^{2/3}\%)^2$		512
Résultat Jacques ³		1 323
Impôts différés $(768 + 1\,985) \times 33^{1/3}\%$		918

¹ Les intérêts courus correspondent aux intérêts dus au titre du quatrième trimestre de l'année N qui seront réglés lors du versement du loyer du 1/1/N+1.

² Le montant de 768 € peut être obtenu par différence (avant impôts différés) pour équilibrer l'écriture. Il correspond à la différence entre, d'une part, l'annulation des loyers de N-1 de 6 000 € (= $2 \times 3\,000$), d'autre part, l'enregistrement de la charge d'intérêts de N-1 de 2 232 € (= $1\,134 + 1\,098$) et la dotation aux amortissements de N-1 de 3 000 € (= $(66\,370 - 6\,370)/10 \times 6/12$), soit 768 € (= $6\,000 - 2\,232 - 3\,000$) avant impôts différés.

³ Se reporter à l'écriture ci-dessous.

Correction des comptes de charges et produits

Charges d'intérêt $(1\,061 + 1\,023 + 985 + 946)$	4 015	
Dotations aux amortissements $(66\,370 - 6\,370)/10$	6 000	
Résultat global $(1\,985 \times 66^{2/3}\%)^1$	1 323	
Charge d'impôt sur les sociétés $(1\,985 \times 33^{1/3}\%)$	662	
Loyers $(3\,000 \times 4)$		12 000

¹ Avant prise en compte de l'impôt différé, l'impact sur le résultat N s'élève à 1 985 € (= $12\,000 - 4\,015 - 6\,000$).

Chapitre 2 – Les instruments financiers

Compléments de correction aux applications

Application 1

Dans les comptes sociaux, privilégiant la forme juridique sur la réalité économique, ces titres apparaissent intégralement en passif financier. Il convient donc de reclasser l'instrument de capitaux propres en passant l'écriture suivante :

Exercice N	
Emprunts obligataires	1 039 531,68
Capitaux propres	1 039 531,68

Application 2

Pour simplifier, nous faisons l'hypothèse qu'il n'y a pas de frais d'acquisition des titres. Pour le calcul des impôts différés, nous retenons un taux d'impôt sur les sociétés de 40 %.

1^{ère} hypothèse : Actifs financiers détenus à des fins de transaction

⇒ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Au 31/12/N

Actifs financiers détenus à des fins de transaction Valeurs mobilières de placement (ou titres immobilisés) <i>Reclassement des titres</i>	110 000	110 000
Actifs financiers détenus à des fins de transaction Résultat (6 000 × 0,6) Impôts différés passif (6 000 × 0,4) <i>Enregistrement de la plus-value latente au bilan</i>	6 000	3 600 2 400
Résultat global (6 000 × 0,6) Charges d'IS (6 000 × 0,4) Produits financiers <i>Enregistrement de la plus-value latente au résultat</i>	3 600 2 400	6 000

Au 31/12/N+1

Résultat Impôts différés actif Réserves Impôts différés passif	3 600 2 400	3 600 2 400
Produits financiers Résultat global (6 000 × 0,6) Charges d'IS (6 000 × 0,4) <i>Annulation de la plus-value latente déjà inscrite en IFRS sur l'année N</i>	6 000	3 600 2 400

En N+1, lors de la cession, l'entreprise enregistre l'intégralité de la plus-value réalisée (10 000 €) au compte de résultat alors qu'une partie a déjà été intégrée en consolidation avec les IFRS l'année précédente (6 000 €). Pour ne pas les prendre en compte deux fois, il convient d'éliminer ces 6 000 € que l'on doit retrouver en réserves (avant impôts) en consolidation.

2ème hypothèse : Actifs financiers à la juste valeur par le résultat global

Au 31/12/N		
Actifs financiers à la juste valeur au résultat global	110 000	
Valeurs mobilières de placement (ou titres immobilisés)		110 000
<i>Reclassement des titres</i>		
Actifs financiers à la juste valeur au résultat global	6 000	
Écart d'évaluation (6 000 × 0,6)		3 600
Impôts différés passif (6 000 × 0,4)		2 400
<i>Enregistrement de la plus-value latente en capitaux propres</i>		

Au 31/12/N+1		
Résultat (10 000 × 0,6)	6 000	
Impôts différés actif (10 000 × 0,4)	4 000	
Écart d'évaluation		6 000
Impôts différés passif		4 000
Produits financiers	10 000	
Résultat global (10 000 × 0,6)		3 600
Charges d'IS (10 000 × 0,4)		2 400
<i>Annulation de la plus-value latente déjà inscrite en IFRS sur l'année N</i>		

Pour les placements en instruments de capitaux propres classés sur option dans cette catégorie, les plus ou moins-values ne sont jamais reconnues au résultat mais directement au niveau des capitaux propres. Il convient donc d'éliminer le résultat de cession inscrit au compte de résultat social en N+1.

Au 31/12/N+1, avec l'hypothèse complémentaire (cas d'un instrument de dettes), il n'y a pas d'écritures de correction. Lors de la cession, les comptes sociaux font ressortir au résultat, comme en IFRS, la plus-value de 10 000 € réalisée sur cette opération. Quant à l'écart d'évaluation de l'année passée, il n'y a pas lieu de le reprendre puisqu'il n'apparaît plus en N+1 avec les IFRS.

Application 5

Pour le calcul des impôts différés, nous retenons un taux d'impôt sur les sociétés de 40 %. Nous faisons, par ailleurs, l'hypothèse que l'entreprise a enregistré les frais d'émission de l'emprunt en charges à répartir dans ses

comptes sociaux. Ces charges à répartir sont ensuite « amorties » linéairement sur la durée de l'emprunt.

Avant de passer les écritures de retraitement, il est nécessaire de construire le tableau de remboursement de l'emprunt utilisé dans les comptes sociaux :

Tableau de remboursement de l'emprunt avec un taux d'intérêt de 4,5 %

Échéance	Annuité	Intérêts	Remboursement	Capital restant dû
31/12/N	83 623,09	¹ 13 500,00	² 70 123,09	³ 229 876,91
31/12/N+1	83 623,09	10 344,46	73 278,63	156 598,28
31/12/N+2	83 623,09	7 046,92	76 576,17	80 022,11
31/12/N+3	83 623,09	3 600,99	80 022,11	0
			300 000,00	

¹ $300\,000 \times 4,5\% = 13\,500\text{ €}$.

² $83\,623,09 - 13\,500 = 70\,123,09\text{ €}$.

³ $300\,000 - 70\,123,09 = 229\,876,91\text{ €}$.

Au 31/12/N+1

Emprunt (156 598,28 – 155 489,65)	1 108,63	
Résultat (<i>se reporter à l'écriture ci-dessous</i>)	103,62	
Réserves ¹ (457,01 × 0,6)	274,20	
Impôts différés actif (457,01 × 0,4) + 69,08	251,88	
Charges à répartir (3 476,66 / 2)		1 738,33
Charges financières (11 386,32 – 10 344,46)	1 041,86	
Résultat global (1 041,86 – 869,16) × 0,6		103,62
Charges d'IS (1 041,86 – 869,16) × 0,4		69,08
Dotation aux amortissements des charges à répartir (3 476,66 / 4)		869,16

¹ L'impact sur le résultat de N (et donc les réserves en N+1) est le suivant :

Inscription de charges financières plus importantes de $14\,826,17 - 13\,500 = 1\,326,17\text{ €}$.

Annulation de la dotation aux amortissements des charges à répartir de $869,16\text{ €}$ ($3\,476,66 / 4$).

⇒ Différentiel de $1\,326,17 - 869,16 = 457,01\text{ €}$.

Corrigé du QCM

1. Réponse e. Avec 60 % des droits de vote (hypothèse d'un droit de vote par action), la société mère exerce un contrôle exclusif sur l'autre société qui constitue une filiale. Cette dernière fait partie du périmètre de consolidation. Ces titres disparaissent dans le cadre du processus de consolidation avec l'application de l'intégration globale. La réponse serait la même dans le cas d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable.
2. Non. Cet actif financier est évalué au coût amorti en clôture d'exercice. Or, le calcul du coût amorti s'appuie sur le taux d'intérêt effectif défini initialement. Le changement du taux d'intérêt du marché n'affecte pas le taux d'intérêt effectif et, de ce fait, le coût amorti. Revoir le taux d'intérêt effectif sur la base des nouvelles conditions de marché reviendrait à évaluer ce prêt à la juste valeur (et non au coût amorti).
3. Réponse c. Les stocks ne constituent pas un instrument financier.
4. Vrai. Dans le cas d'un titre obligataire détenu jusqu'à son terme, le gain ou la perte comptabilisé sur toute la durée de vie de l'actif est identique quelle que soit la méthode utilisée puisque le prix de remboursement est le même.
5. Réponse d. Ces titres peuvent relever de ces trois catégories selon le mode de gestion adopté par l'entreprise.
6. Réponse b. En raison de cet objectif de prise de bénéfices à court terme, il s'agit d'un actif financier détenu à des fins de transaction avec une évaluation à la juste valeur en résultat en clôture d'exercice. Il convient donc d'intégrer la plus-value latente dans les états financiers. Pour cette catégorie, les coûts de transaction (les frais de courtage de 1 500 €) doivent être portés en charges. La valeur comptable initiale de ces titres s'élève donc à 30 000 € (prix d'acquisition). La plus-value latente correspond à la différence entre cette valeur comptable et la juste valeur de clôture de 32 000 €, soit 2 000 € (= 32 000 – 30 000).
7. Réponse c. Il y a des reprises au résultat à condition que la plus-value latente constatée soit liée à un moindre risque de crédit attendu. En l'espèce, ce n'est pas le cas. Le risque de non-recouvrement (la dépréciation antérieure) existe toujours. Cet actif étant évalué à la juste valeur au résultat global en clôture d'exercice, ce gain potentiel doit toutefois être enregistré. Il est inscrit directement au niveau des capitaux propres sans passer par le résultat.
8. Réponse a. Lors de l'escompte d'un effet de commerce, la banque devient la bénéficiaire des règlements futurs du tiré (le créancier). Le premier critère lié au transfert des droits aux flux de trésorerie est rempli. Ce n'est pas le cas du second critère qui porte sur le transfert de la quasi-totalité des avantages et risques. En effet, le risque de non-recouvrement reste à la charge du tireur. La banque ne supporte pas le risque de crédit.

Cet actif doit donc rester au bilan avec, en contrepartie, une dette financière liée à l'avance en trésorerie faite par la banque.

9. Réponse b. Cet actif financier est évalué au coût amorti en clôture. Les intérêts annuels s'élèvent à 2 500 € (= 50 000 × 5 %), d'où un coût amorti de 48 663 € (= 2 500 / 1,06 + 2 500 / 1,06² + (50 000 + 2 500) / 1,06³).

10. Réponse b. Les reprises au résultat interviennent lorsque la plus-value latente s'explique par un moindre risque de perte de valeur, ce qui est le cas en l'espèce. La dépréciation antérieure est donc partiellement annulée, à hauteur de 4 000 €, avec l'enregistrement d'un produit au compte de résultat.

11. Réponse a. Le taux d'intérêt effectif initial (i) s'élève à 5 %. Il est calculé à l'aide de l'équation suivante :

$$300\,000 - 5\,318,93 = (300\,000 * 4,5\%) \times \frac{1 - (1 + i)^{-4}}{i} + \frac{300\,000}{(1 + i)^4}$$

Corrigé des exercices

Exercice 1

Les titres actions relèvent de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par le résultat » avec une inscription de leurs coûts de transaction en charges pour $1\,700 + 1\,500 = 3\,200$ €. Ce classement est obligatoire pour les actifs financiers détenus à des fins de transaction comme les actions Casaoui et Mogador en raison de la volonté de l'entreprise de réaliser du profit à court terme sur ces titres.

Les titres Merzouga et Volubilis relèvent des actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global avec une valeur comptable initiale incorporant les coûts de transaction.

État du portefeuille titres au 31/12/N

Titres	Valeur comptable initiale	Juste valeur 31/12/N	Variation de juste valeur
Casaoui	$1\,000 \times 34 \text{ €} = 34\,000$	40 000	+ 6 000
Mogador	$500 \times 67 \text{ €} = 33\,500$	33 000	- 500
Merzouga	58 900 ¹	59 000	+ 100
Volubilis	44 000 ²	48 000	+ 4 000
Total	170 400	180 000	+ 9 600

¹ $(2\,100 \times 27 \text{ €}) + 2\,200 \text{ €}$

² $(250 \times 169 \text{ €}) + 1\,750 \text{ €}$

Au 31/12/N, les actions Casaoui et Mogador sont réévaluées pour leur juste valeur avec une inscription des plus ou moins-values latentes au compte de résultat : $6\,000 - 500 = 5\,500$ €. Quant aux titres Merzouga et Volubilis, ils sont évalués à la juste valeur en clôture d'exercice avec des plus ou moins-values latentes directement portées au niveau des capitaux propres (sauf perte de valeur liée à un risque de crédit attendu), soit : $100 + 4\,000 = 4\,100$ €.

Sur l'année N, la valeur comptable de ces titres et les capitaux propres de l'entreprise Fassi s'accroissent de : $- 3\,200$ (de coûts de transaction enregistrés en charges) + $5\,500 + 4\,100 = 6\,400$ €.

Bilan au 31/12/N

Titres Casaoui	40 000	Capitaux propres :	
Titres Mogador	33 000	Réserves	4 100
Titres Merzouga	59 000	Résultat ($- 3\,200 + 5\,500$)	2 300
Titres Volubilis	48 000		
	180 000		
Banque	(173 600)		
(170 400 + 3 200)	6 400		6 400

La cession intervenue en N+1 entraîne les conséquences financières suivantes :

– Pour les actions Casaoui (actifs financiers détenus à des fins de transaction)

Le résultat de cession correspond à la différence entre le prix de cession de ces titres et leur valeur comptable au 31/12/N, soit :

$$= 23\,500 - 40\,000 \times 500 / 1\,000$$

$$= 23\,500 - 20\,000 = 3\,500 \text{ € inscrits en résultat.}$$

La nouvelle valeur comptable des 500 actions restantes (avant réévaluation au 31/12/N+1) s'élève à $40\,000 - 20\,000 = 20\,000 \text{ €}$.

– Pour les obligations Merzouga (actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global)

Le résultat de cession sur l'ensemble de l'opération est la différence entre le prix de cession et la valeur comptable initiale (à la date d'achat) des titres :

$$= 30\,000 - 58\,900 \times 1\,000 / 2\,100 = 30\,000 - 28\,048 = 1\,952 \text{ €}$$

Ce résultat est inscrit en produits financiers et la plus-value latente précédente relative à ces titres est sortie des capitaux propres à hauteur de : $100 \times 1\,000 / 2\,100 = 48 \text{ €}$.

La nouvelle valeur comptable des 1 100 obligations restantes (avant réévaluation au 31/12/N+1) s'élève dorénavant à $59\,000 - (28\,048 + 48) = 59\,000 - 59\,000 \times 1\,000 / 2\,100 = 30\,904 \text{ €}$.

Bilan au 31/12/N+1 (avant réévaluation à la juste valeur)

Titres Casaoui	20 000	Capitaux propres :	
Titres Mogador	33 000	Réserves ²	6 352
Titres Merzouga	30 904	Résultat (3 500 + 1 952)	5 452
Titres Volubilis	48 000		
	131 904		
Banque ¹	(120 100)		
	11 804		11 804

¹ $(173\,600) + 23\,500 + 30\,000 = -120\,100 \text{ €}$.

² $4\,100 \text{ (solde au 31/12/N)} + 2\,300 \text{ (résultat N)} - 48 \text{ (reprise de la plus-value latente passée des titres Merzouga cédés)} = 6\,352 \text{ €}$.

État du portefeuille titres au 31/12/N+1

Titres	Valeur comptable au 31/12/N	Juste valeur au 31/12/N+1	Variation de juste valeur
Casaoui	20 000	$500 \times 41 \text{ €} = 20\,500$	+ 500 €
Mogador	33 000	$500 \times 63 \text{ €} = 31\,500$	- 1 500 €
Merzouga	30 904	$1\,100 \times 30 \text{ €} = 33\,000$	+ 2 096 €
Volubilis	48 000	$250 \times 190 \text{ €} = 47\,500$	- 500 €
Total	131 904	132 500	+ 596 €

Les variations de juste valeur sont reportées au résultat pour les actifs financiers détenus à des fins de transaction (Casaoui et Mogador) et directement au niveau des capitaux propres pour les actifs financiers à la juste valeur par le résultat global (Merzouga et Volubilis). Si la moins-value latente constatée pour les titres Volubilis s'expliquait par un risque de crédit, elle devrait être reportée au compte de résultat.

Bilan au 31/12/N+1 (après réévaluation à la juste valeur)			
Titres Casaoui	20 500	Capitaux propres :	
Titres Mogador	31 500	Réserves	7 948
Titres Merzouga	33 000	(6 352 + 2 096 – 500)	
Titres Volubilis	47 500	Résultat (5 452 + 500 – 1 500)	4 452
	<u>132 500</u>		
Banque	(120 100)		
	<u>12 400</u>		<u>12 400</u>

Exercice 2

Les titres obligataires peuvent relever des trois catégories d'actifs financiers.

1^{ère} hypothèse : souhait de réaliser du résultat à court terme

Il s'agit alors d'un actif financier détenu à des fins de transaction. L'évaluation en clôture est réalisée à la juste valeur avec les variations de juste valeur inscrites au compte de résultat.

Au 31/12/N

Les frais de transaction de 2 890,28 € sont inscrits en charges. La valeur comptable initiale s'élève à $1\ 000 \times 100 \text{ €} = 100\ 000 \text{ €}$. La juste valeur en clôture d'exercice se calcule ainsi :

$$100\ 000 \times 5\ \% \times \frac{(1-1,045^{-3})}{0,045} + \frac{100\ 000}{1,045^3} = 101\ 374,48$$

La valeur comptable au 31/12/N s'élève donc à 101 374,48 € avec une plus-value latente de 1 374,48 € inscrite en produits financiers. Un coupon de 5 000 € est également reporté en produits financiers au compte de résultat.

Au 31/12/N+1

Les titres sont sortis pour 101 374,48 € avec un encaissement du prix vente de 103 000 €. La différence correspond à la plus-value supplémentaire de 1 625,52 € portée au résultat de N+1.

2^{ème} hypothèse : objectif d'obtenir les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements en capital et des intérêts calculés sur le principal restant dû. Ces titres relèvent alors de la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti.

Au 31/12/N

La valeur comptable initiale inclut les coûts de transaction directs initiaux. Elle s'élève donc à $100\,000 + 2\,890,28 = 102\,890,28$ €.

Pour calculer le coût amorti au 31/12/N, il est nécessaire au préalable de déterminer le taux d'intérêt effectif initial (au 1/1/N) :

$$102\,890,28 = 5\,000 \times \frac{1-(1+i)^{-4}}{i} + \frac{100\,000}{(1+i)^4}$$

La résolution de cette équation aboutit au taux d'intérêt effectif de 4,2 %.

Ces titres étant évalués au coût amorti, un changement de taux d'intérêt du marché n'est pas pris en compte. La valeur comptable au 31/12/N correspond au coût amorti calculé au taux d'intérêt effectif initial de 4,2 % :

$$5\,000 \times \frac{1-1,042^{-3}}{0,042} + \frac{100\,000}{1,042^3} = 102\,211,67 \text{ €.}$$

La variation du coût amorti de $-678,61$ € ($= 102\,211,67 - 102\,890,28$) correspond à l'étalement des coûts de transaction initiaux. Les produits financiers comprennent le coupon et la variation du coût amorti :

$$5\,000 - 678,61 = 4\,321,39 \text{ €.}$$

Au 31/12/N+1

La valeur comptable au 31/12/N+1 correspond au nouveau coût amorti calculé au taux de 4,2 % :

$$5\,000 \times \frac{1-1,042^{-2}}{0,042} + \frac{100\,000}{1,042^2} = 101\,504,56 \text{ €.}$$

La variation du coût amorti de $-707,11$ € ($= 101\,504,56 - 102\,211,67$) correspond à l'étalement des coûts de transaction initiaux. Les produits financiers comprennent le coupon et la variation du coût amorti :

$$5\,000 - 707,11 = 4\,292,89 \text{ €.}$$

Quant au résultat de cession, il s'élève à $103\,000 - 101\,504,56 = 1\,495,44$ €. La vente des titres se traduit par l'enregistrement du prix de vente de $103\,000$ € avec, en contrepartie, la sortie des titres du bilan pour leur valeur comptable de $101\,504,56$ € et l'inscription de la plus-value réalisée de $1\,495,44$ € en produits financiers au compte de résultat.

3^{ème} hypothèse : objectif d'obtenir les flux de trésorerie contractuels (remboursements et intérêts sur le capital) couplé à la volonté de vendre ces titres. Il s'agit alors d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat global. Seules les pertes de valeur liées à un risque de défaillance doivent apparaître en charges au compte de résultat.

Au 31/12/N

La valeur comptable initiale intègre les coûts de transaction. Elle présente donc un montant de $100\,000 + 2\,890,28 = 102\,890,28$ €. À la clôture de l'exercice, ces titres apparaissent au bilan pour leur juste valeur de 101 374,48 € (calculée précédemment avec la première hypothèse). La moins-value latente de 1 515,8 € ($= 102\,890,28 - 101\,374,48$) est inscrite directement dans les capitaux propres. Un coupon de 5 000 € est, par ailleurs, enregistré au compte de résultat.

Au 31/12/N+1

Le résultat de cession sur l'opération se calcule ainsi :

$$103\,000 - 102\,890,28 = 109,72 \text{ €}.$$

Les titres sont sortis du bilan pour leur valeur comptable de 101 374,48 € avec, en contrepartie, l'enregistrement du prix de vente de 103 000 €. Parallèlement, la moins-value latente de 1 515,8 € inscrite au niveau des capitaux propres est éliminée pour être remplacée en résultat par la plus-value réalisée de 109,72 €.

Exercice 3

La moins-value latente s'expliquant par un risque de perte de valeur, elle est reportée en charges (et non directement au niveau des capitaux propres). Au 31/12/N, le groupe enregistre donc une dépréciation au compte de résultat pour 27 000 € et la valeur comptable de ces titres diminue de 344 000 € à 317 000 €.

À la clôture de l'exercice suivant, ces actifs financiers étant évalués à la juste valeur, la valeur comptable de ces titres augmente de 317 000 € à 350 000 €, soit une plus-value latente de 33 000 € ($= 350\,000 - 317\,000$). Cela se traduit par :

- une reprise en résultat à hauteur de la diminution du risque de défaillance précédent, soit 13 000 € (sur le total de perte de valeur antérieure de 27 000 €) ;
- une inscription directement au niveau des capitaux propres pour le solde de 20 000 € ($= 33\,000 - 13\,000$).

Pour cet actif financier, il reste une perte de valeur de 14 000 € ($= 27\,000 - 13\,000$) susceptible d'être reprise en résultat sur les années futures si le risque de crédit attendu constaté en N disparaît.

Exercice 4

1. Le tableau d'amortissement et le tableau du coût amorti

Calcul de l'annuité constante = 12 000 obligations × 50 € × 0,06 / (1 - 1,06⁻¹⁰) = 81 521 €.

Tableau de remboursement de l'emprunt obligataire de N-2 à N

Échéance	Nombre obligations	Intérêts (= coupon)	Obligations remboursées	Remboursement
31/12/N-2	12 000	36 000 ¹	910 ²	45 500 ²
31/12/N-1	11 090 ³	33 270	965	48 250
31/12/N	10 125	30 375	1 023	51 150

¹ Intérêts N-2 = 12 000 × 50 × 6 % = 36 000 €.

² Remboursement au 31/12/N-2 = 81 521 - 36 000 = 45 521 €, soit 910,42 obligations remboursées (= 45 521 / 50) arrondi à 910, d'où un remboursement de 45 500 € (= 910 × 50).

³ Nombre d'obligations après le premier remboursement = 12 000 - 910 = 11 090.

L'emprunt obligataire émis par la société Jacques ne peut pas être considéré comme un passif financier détenu à des fins de transaction. Il apparaît donc au bilan pour son coût amorti calculé avec le taux d'intérêt effectif de 8 %. Cela nous conduit à établir le tableau suivant :

Tableau de suivi du coût amorti de N-2 à N

Echéances	Variation du coût amorti	Remboursement du capital	Coût amorti
01/01/N-2			547 000 ¹
31/12/N-2	+ 7 760 ²	45 500	509 260 ³
31/12/N-1	+ 7 471 ⁴	48 250	468 481
31/12/N	+ 7 103	51 150	424 434

¹ À la date d'émission, la valeur comptable (le coût amorti) correspond à la juste valeur diminuée des frais d'émission, soit : (12 000 × 46 €) - 5 000 € = 547 000 €.

² Variation du coût amorti N-2 = charge d'intérêts calculée avec le taux d'intérêt effectif de 8 % - intérêts payés à 6 % sur la base de la valeur nominale = (8 % × 547 000) - 36 000 = 43 760 - 36 000 = 7 760 €.

³ Coût amorti au 31/12/N-2 = valeur comptable précédente +/- variation de coût amorti - remboursement en capital = 547 000 + 7 760 - 45 500 = 509 260 €.

⁴ (8 % × 509 260) - 33 270 = 7 471 €.

L'évaluation au coût amorti consiste à étaler les frais d'émission et la prime d'émission au résultat sur la durée de l'emprunt.

2. Les écritures de retraitement de consolidation au 31/12/N

Écritures de correction des comptes du bilan

Emprunts obligataires ¹	30 666	
Résultat Jacques (<i>se reporter écriture suivante</i>)	1 202	
Réserves Jacques ($4\,631 \times 66^{2/3} \%$) ²	3 087	
Impôts différés actif : $(4\,631 + 1\,803) \times 33^{1/3} \%$	2 145	
Primes remboursement des obligations		33 600
Frais d'émission des emprunts		3 500

¹ Au 31/12/N, l'emprunt apparaît dans les comptes sociaux pour 455 100 € (*se reporter à l'énoncé*) au lieu de son coût amorti de 424 434 €. Il convient donc de diminuer son solde créditeur de la différence : 30 666 € (= 455 100 – 424 434).

² Le montant de 4 631 € est obtenu par différence entre le total crédit et la diminution de l'emprunt obligataire de 30 666 € avec l'impact sur le résultat de 1 803 € (avant prise en compte de l'impôt différé).

Écriture de correction des comptes de charges et produits

Charges d'intérêts (variation du coût amorti)	7 103	
Dotations amortissements des charges à répartir		500
Dotations amortissements primes remboursement		4 800
Résultat global ($1\,803 \times 66^{2/3} \%$)		1 202
Charge impôts sur les bénéfices ($1\,803 \times 33^{1/3} \%$)		601

Chapitre 3 – Les autres produits et charges

Compléments de correction aux applications

Application 1

Pour le calcul des impôts différés, nous retenons un taux d'impôt sur les sociétés de 40 %.

Écritures de retraitement au 31/12/N		
Résultat	857,14	
Impôts différés actifs	571,43	
Produits constatés d'avance		1 428,57
<i>Correction du bilan</i>		
Ventes	4 217,69	
Produits financiers		2 789,12
Résultat gl. $(4 217,69 - 2 789,12) \times 0,6$		857,14
Charges IS $(4 217,69 - 2 789,12) \times 0,4$		571,43
<i>Correction du compte de résultat</i>		

Écritures de retraitement au 31/12/N+1		
Réserves	857,14	
Impôts différés actifs	571,43	
Résultat		857,14
Impôts différés passifs		571,43
<i>Correction du bilan</i>		
Résultat global $(1 428,57 \times 60 \%)$	857,14	
Charges d'IS $(1 428,57 \times 40 \%)$	571,43	
Produits financiers		1 428,57
<i>Correction du compte de résultat</i>		

Application 3

Dans les comptes sociaux, cette opération a été enregistrée à l'aide de la méthode à l'achèvement à l'aide des écritures suivantes (abstraction faite de la TVA) :

Exercice N		
Charges $(1 800 \times 25 \%)$	450	
Banque		450
<i>Enregistrement des charges relatives au projet</i>		
En-cours de production	450	
Variation de stocks		450
<i>Enregistrement de l'en-cours de production</i>		

Banque	900	
Clients – avances et acomptes		900
<i>Enregistrement de l'avance</i>		

Exercice N+1

Charges	1 450	
Banque		1 450
<i>Enregistrement des charges relatives au projet</i>		
Variation de stocks	450	
En-cours de production		450
<i>Elimination de l'en-cours de production</i>		
Banque (3 000 – 900)	2 100	
Clients – avances et acomptes	900	
Production vendue		3 000
<i>Enregistrement du chiffre d'affaires</i>		

Le résultat de l'opération apparaît exclusivement au compte de résultat de N+1 pour un montant de 1 100 K€ (= 3 000 – 1 450 – 450).

En IFRS, des écritures de retraitement doivent être enregistrées afin de passer de la méthode de l'achèvement à l'avancement. Pour le calcul des impôts différés, nous retenons un taux d'impôt sur les sociétés de 40 %.

Exercice N

Clients – avances et acomptes	900	
Passif sur contrat		150
En-cours de production		450
Résultat $(750 - 450) \times 60 \%$		180
Impôts différés passifs $(300 \times 40 \%)$		120
<i>Retraitement du bilan</i>		
Résultat global $(750 - 450) \times 0,6$	180	
Charges d'IS $(750 - 450) \times 0,4$	120	
Variation de stocks	450	
Production vendue $(25 \% \times 3\ 000)$		750
<i>Retraitement du compte de résultat</i>		

Exercice N+1

Résultat	180	
Impôts différés actifs	120	
Réserves		180
Impôts différés passifs	120	
<i>Retraitement du bilan</i>		
Production vendue	750	
Variation de stocks		450
Résultat global		180
Charges d'IS		120
<i>Retraitement du compte de résultat</i>		

Corrigé du QCM

1. Réponse a. La comptabilisation des revenus du contrat suppose l'existence d'une forte probabilité de règlement du client au moment de l'exigibilité du prix. En l'espère, l'entreprise s'attend à un règlement de l'ordre de 70 %, soit 172 200 € (= 246 000 × 70 %). Lors du transfert du contrôle, elle enregistrera donc une vente et une créance client pour 172 200 €

2. Réponse b. La vente et l'installation du logiciel sont intrinsèquement liés. Sans installation par le vendeur, le client ne peut pas bénéficier d'un fonctionnement optimal du produit. Il s'agit donc d'une même obligation de prestation. En revanche, le logiciel peut fonctionner sans mise à jour ou support technique. De surcroît, le support technique peut être assuré par d'autres prestataires. Le contrat présente donc trois obligations de prestation : la vente et l'installation, la mise à jour, le support technique. Le transfert du contrôle de la première obligation de prestation (et donc sa comptabilisation intervient au moment de l'installation du logiciel). Quant aux deux autres, le transfert du contrôle est progressif avec un étalement sur trois ans.

3. Réponse c. Le degré d'avancement du projet s'élève à :
 $720\,000 / (720\,000 + 480\,000) = 720\,000 / 1\,200\,000 = 60\%$.
Les revenus du contrat à enregistrer en N sont donc de 960 000 € (= 60 % × 1 600 000). Cela aboutit à un résultat en N au titre de ce contrat de 240 000 € (= 960 000 – 720 000), ce qui correspond à 60 % du résultat attendu sur ce contrat, soit 60 % × (1 600 000 – 1 200 000).

4. Réponse c. Si le résultat du contrat ne peut pas être évalué de manière fiable, les produits ne sont comptabilisés qu'à hauteur des coûts encourus à condition qu'ils soient recouvrables. L'entreprise ne s'attendant à aucun incident de paiement de la part de son client, elle enregistre un produit correspondant aux charges encourues sur l'exercice N+2, soit 1 505 000 €. Cette règle consiste à ne pas faire ressortir de résultat sur le contrat tant qu'il n'est pas terminé.

5. Réponse c. Les conditions d'enregistrement d'une provision sont réunies (existence d'une obligation actuelle, sortie probable d'avantages économiques futurs, estimation fiable de cette sortie de ressources). Le montant à provisionner correspond au montant le plus probable de 900 000 €. L'entreprise doit également fournir de l'information sur ce risque en annexes.

6. Réponse d. Il s'agit d'un actif éventuel qui doit être confirmé par le tribunal de 2^{nde} instance. Les avantages économiques attendus étant probables, l'entreprise doit donner de l'information sur cet actif éventuel dans ses annexes.

7. Réponse b. Les conditions pour la constatation d'une provision sont réunies. Celle-ci doit donc apparaître pour la valeur actuelle du coût du démantèlement futur, soit 1 300 000 €.

8. Réponse a. Le montant des engagements retraites correspond à la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime, soit $980\,000 - 790\,000 = 190\,000$ €.

9. Réponse b. Le régime à prestations définies entraîne une diminution du résultat de l'exercice N de 68 000 €. Cette diminution comprend les éléments suivants :

– coût des services rendus	50 000 €
– coût des services passés	10 000 €
– coût financier net	8 000 €

10. Réponse c. Sur l'exercice N, le régime à prestations définies diminue les capitaux propres de 37 000 € ($- 68\,000 + 31\,000 = - 37\,000$ €). Cette diminution comprend l'impact négatif sur le résultat (question précédente) de 68 000 € qui est partiellement compensé par les produits directement inscrits aux capitaux propres pour 31 000 €. Ce dernier montant comprend :

– le rendement net des actifs du régime	7 000 €
– le gain actuariel sur l'obligation	24 000 €

11. Réponse d. La valeur actuelle de l'obligation au 31/12/N est égale au montant initial au 1^{er} janvier (980 000 €) augmenté du coût des services rendus (150 000 €) et du coût financier ($980\,000 \times 5\% = 49\,000$ €) et diminué des prestations servies (100 000 €), soit :
 $980\,000 + 150\,000 + 49\,000 - 100\,000 = 1\,079\,000$ €.

12. Réponse b. La juste valeur des actifs du régime au 31/12N est égale au montant initial au 1^{er} janvier (790 000 €) augmenté du rendement de ces actifs (60 000 €) et des cotisations versées (200 000 €) et diminué des prestations servies (100 000 €), soit :
 $790\,000 + 60\,000 + 200\,000 - 100\,000 = 950\,000$ €.

13. Réponse a. L'entreprise n'a pas d'obligation juridique de verser cette prime d'intéressement au personnel. Elle a toutefois une obligation implicite liée à ses pratiques habituelles. Par conséquent, même si la décision de versement n'a pas encore été prise au 31/12/N, l'entreprise doit enregistrer une charge et une dette sociale de 135 000 € ($= 10\% \times 1\,350\,000$) à la clôture de l'exercice N.

14. Réponse a. L'indemnité de licenciement liée à la fermeture du site s'élève à 10 000 € par salarié, d'où un montant à provisionner de 2 000 000 € ($= 200 \times 10\,000$ €). Le supplément de 30 000 € accordé aux salariés acceptant de travailler jusqu'à la date de fermeture est considéré comme un avantage à court terme (car non lié à la cessation d'emploi et réglé dans les 12 mois après la clôture de l'exercice). Le montant de

4 500 000 € (= 150 × 30 000 €) est réparti en charges sur la période de 10 mois, soit 450 000 € de charges de personnel mensuelles.

15. Réponse d. La charge de l'exercice N correspond à la différence entre le coût total de cette opération à l'échéance du 1/7/N+2 et le montant cumulé comptabilisé au 31/12/N+1, soit :

$[5 \text{ dirigeants} \times (21 \text{ €} - 18 \text{ €}) \times 100\,000 \text{ actions}] - [5 \text{ dirigeants} \times (20,50 \text{ €} - 18 \text{ €}) \times 100\,000 \text{ actions} \times 1,5 \text{ ans} / \text{durée de 2 ans}] = 1\,500\,000 \text{ €} - 937\,500 \text{ €} = 562\,500 \text{ €}.$

16. Réponse a. Les actions gratuites seront obtenues après une période de service de 2,5 ans. Les services reçus du personnel en échange de ces actions sont donc étalés sur cette période. Ils sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés à la date d'attribution du 1/7/N, soit : 10 000 actions × 5 dirigeants × 18 € = 900 000 €. Le montant à inscrire au résultat de N+1 s'élève à 360 000 € (= 900 000 / 2,5 ans).

Corrigé des exercices

Exercice 1

Avec les IFRS, en présence d'un transfert du contrôle progressif, la méthode à l'avancement est utilisée. Cela suppose de calculer le degré d'avancement du contrat sur chaque exercice. Celui-ci peut être évalué de la manière suivante : coûts des travaux exécutés / coûts totaux estimés.

Nous constatons un dérapage des coûts à partir de l'année N+1 qui n'affecte pas *a priori* le degré d'avancement du projet. Dans cette situation, en présence d'inefficiencies importantes non reflétées dans le prix du contrat, l'IFRS 15 (§ B19) considère que ces éléments ne doivent pas intervenir dans l'évaluation de l'avancement dans la mesure où ces dérapages ne reflètent pas la progression du transfert du contrôle au client. En l'espèce, l'appréciation du degré d'avancement s'appuie donc sur les coûts prévus initialement.

En K€	Degré d'avancement	Produits comptabilisés
N	$2\,475 / 4\,500 = 55\%$	$6\,500 \times 55\%$ $= 3\,575\text{ K€}$
N+1	$(2\,475 + 900) / 4\,500$ $= 3\,375 / 4\,500 = 75\%$	$(75\% \times 6\,500) - 3\,575$ $= 4\,875 - 3\,575 = 1\,300\text{ K€}$
Total		4 875 K€

Année N :

Le résultat inscrit au titre de ce contrat s'élève à : 1 100 000 € (= 3 575 000 – 2 475 000). Cela correspond à 55 % du résultat initial attendu sur le contrat, soit 55 % × (6 500 000 – 4 500 000).

Bilan au 31/12/N

		Capitaux propres :	
		Résultat de l'exercice	1 100 000
Banque ¹	1 525 000	Passif sur contrat ²	425 000
1 525 000			1 525 000

¹ Pour l'élaboration du bilan, nous faisons l'hypothèse que toutes les charges supportées pour ce contrat sont décaissées. Nous avons donc des encaissements de 4 000 000 € et des décaissements de 2 475 000 €, soit un montant en banque de 1 525 000 € (= 4 000 000 – 2 475 000).

² Sur le montant facturé et encaissé de 4 000 000 €, l'entreprise enregistre un produit de 3 575 000 €, d'où un passif sur contrat (≈ dette) de 425 000 € (= 4 000 000 – 3 575 000).

Année N+1 :

L'exercice N+1 entraîne des charges de 1 050 000 € (au lieu de 900 000 €) et des produits ordinaires de 1 300 000 € (*se reporter au tableau précédent*), soit un impact sur le résultat de 250 000 € (= 1 300 000 – 1 050 000). Au terme des deux premières années du contrat, l'entreprise a enregistré un résultat cumulé de 1 350 000 € (= 1 100 000 + 250 000).

Bilan au 31/12/N+1

		Capitaux propres :	
		Réserves	1 100 000
		Résultat de l'exercice	250 000
Banque ¹	1 975 000	Passif sur contrat ²	625 000
	<u>1 975 000</u>		<u>1 975 000</u>

¹ Le montant en banque correspond au solde initial de 1 525 000 € augmenté des montants facturés et encaissés pour 1 500 000 € et diminué des coûts supportés et décaissés de 1 050 000 € en N+1 au titre du contrat, soit 1 360 000 € (= 1 525 000 + 1 500 000 – 1 050 000).

² Sur le montant cumulé facturé et encaissé de 5 500 000 €, l'entreprise a enregistré un produit cumulé de 4 875 000 € (*se reporter au tableau ci-dessus*), d'où un passif sur contrat de 625 000 € (= 5 500 000 – 4 875 000).

Année N+2

Sur le dernier exercice, le contrat génère un chiffre d'affaires complémentaire de 1 625 000 € (= 6 500 000 – 4 875 000), d'où un résultat sur l'exercice de 425 000 € (= 1 625 000 – 1 200 000). Le passif sur contrat est repris.

Bilan au 31/12/N+2

		Capitaux propres :	
		Réserves	1 350 000
		Résultat de l'exercice	425 000
Banque ¹	1 775 000		
	<u>1 775 000</u>		<u>1 775 000</u>

¹ Le montant en banque correspond au solde initial de 1 975 000 € augmenté des montants facturés et encaissés de 1 000 000 € et diminué des coûts supportés et décaissés de 1 200 000 €, soit 1 775 000 €.

Exercice 2

Lorsque différents scénarios sont envisageables, il est préférable d'estimer l'obligation en pondérant tous les résultats possibles avec leur probabilité respective. Cette méthode dite « méthode de la valeur attendue » est préférable à la solution consistant à retenir l'estimation la plus probable. Par ailleurs, le paiement étant prévu dans trois ans, il convient de recourir à l'actualisation.

Au titre de l'exercice N, la provision est calculée ainsi : $(30\,000\text{ €} \times 40\% + 80\,000\text{ €} \times 60\%) / 1,06^3 = 60\,000\text{ €} / 1,06^3 = 50\,377\text{ €}$. Elle est inscrite au bilan avec une charge au compte de résultat en contrepartie.

Au 31/12/N + 1, si les hypothèses de travail ne changent pas, le paiement de 60 000 € est désormais supposé intervenir dans les deux ans (et non plus trois ans). Il convient donc de désactualiser d'une année le montant provisionné l'année passée. La provision apparaît désormais au bilan pour 53 400 € ($= 50\,377 \times 1,06 = 60\,000 / 1,06^2$). L'augmentation de la provision de 3 023 € ($= 53\,400 - 50\,377$) doit être reportée en charges financières.

Exercice 3

Les conséquences du régime à prestations définies se traduisent en N+1 par :

Une inscription au résultat :	
– coût des services rendus	(228 000)
– coût des services passés (changements apportés au régime)	25 000
– coût financier sur l'obligation ($3\% \times 3\,000\,000$)	(90 000)
– « coût financier » sur actifs du régime ($3\% \times 2\,400\,000$)	72 000
Impact sur le résultat net	(221 000)
Une inscription directement en capitaux propres (en réserves) :	
– écart actuariel ¹	(12 000)
– rendement (net du coût financier) des actifs du régime ²	46 000
Impact sur les réserves	34 000
Impact total sur les capitaux propres	(187 000)

¹ Une perte actuarielle sur l'obligation signifie que sa valeur actuelle augmente en raison d'ajustements liés à l'expérience ou de changements d'hypothèses actuarielles.

² Il s'agit du rendement des actifs du régime de 118 000 € diminué du coût financier de 72 000 € déjà intégré au résultat, soit 46 000 € ($= 118\,000 - 72\,000$).

Les impacts sur le bilan au 31/12/N+1 sont les suivants :

Bilan au 31/12/N+1	
	Capitaux propres :
	Δ Réserves ¹ 34 000
	Δ Résultat ¹ (221 000)
	Passif courant et non courant :
Banque ³	Δ Provisions eng. retraites ² 120 000
	(67 000)
	(67 000)

¹ Se référer au tableau précédent.

² Le montant des engagements de retraites augmente de 600 000 € à 720 000 €, soit un accroissement de 120 000 €.

³ Les cotisations versées par l'entreprise s'élèvent à 67 000 €.

Exercice 4

Les actions gratuites ne seront obtenues qu'après une période de service de trois années. Les services reçus du personnel en échange de ces actions sont donc étalés sur trois ans. Ils sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés à la date d'attribution : le 1/7/N.

La juste valeur des services rendus est donc estimée à : 1 000 actions × 15 € × 2 dirigeants = 30 000 €. Elle est enregistrée en charges de personnel et au niveau des capitaux propres (dans un compte, par exemple, « droits à des actions gratuites ») de manière étalée sur 3 ans et au *prorata temporis* :

	N	N+1	N+2	N+3
Charge comptabilisée	5 000 ¹	10 000 ²	10 000	20 000 ³
Cumul	5 000	15 000	25 000	45 000

¹ 30 000 / 3 × 6/12 = 5 000 € pour 6 mois du 1/7 (date d'attribution) au 31/12/N.

² 30 000 / 3 = 10 000 € pour une année complète.

³ À la date de réception des actions gratuites, contrairement aux attentes de l'entreprise, les trois dirigeants sont toujours en poste. La juste valeur totale des services reçus par l'entreprise s'élève donc à : 1 000 actions × 15 € × 3 dirigeants = 45 000 €. Au titre de N+3, il reste donc à enregistrer en charges de personnel et aux capitaux propres : 45 000 – 25 000 (cumul au 31/12/N+2) = 20 000 €.

Au 1/7/N+3, l'entreprise rachète les 3 000 actions (= 1 000 actions × 3 dirigeants) à remettre pour un coût total de 52 500 € (= 3 000 × 17,50 €).

Bilan au 1/7/N+3
(avant la remise des actions gratuites)

		Capitaux propres :	
		Réserves ¹	(25 000)
		Actions propres ³	(52 500)
		Droits à des actions gratuites ²	45 000
Banque ³	(52 500)	Résultat ¹	(20 000)
	<u>(52 500)</u>		<u>(52 500)</u>

¹ Le montant en réserves correspond aux charges de personnel inscrites au résultat sur les années passées (du 1/7/N au 31/12/N+2) pour 25 000 €. Le montant au résultat concerne les charges de personnel de l'exercice N+3 pour 20 000 € (*se reporter au tableau ci-dessus*).

² Le montant total de 45 000 € inscrit en charges sur trois ans se traduit par une augmentation des capitaux propres.

³ L'achat des actions propres entraîne une diminution des capitaux propres (*se reporter au paragraphe 2.3 du chapitre 2*) et un décaissement du compte banque.

Ces actions propres sont ensuite remises aux dirigeants. N'appartenant plus à l'entreprise, elles sont éliminées avec en contrepartie :

- l'annulation du compte « droits à des actions gratuites » initialement comptabilisé pour un total de 45 000 €,
- une perte de 7 500 € (= 52 500 – 45 000) inscrite au résultat.

Bilan au 1/7/N+3
(après la remise des actions gratuites)

		Capitaux propres :	
		Réserves	(25 000)
		Actions propres	(52 500)
		Droits à des actions gratuites	45 000
Banque	(52 500)	Résultat ¹	(27 500)
	<u>(52 500)</u>		<u>(52 500)</u>

¹ Le montant au résultat correspond aux charges précédentes de 20 000 € augmentées de la perte de 7 500 € réalisée avec la remise des actions, soit une perte en N+3 relative à cette opération de 27 500 € (= 20 000 + 7 500).

Chapitre 4 – Les états financiers

Le règlement 99-02 du CRC fournit un modèle de bilan et de compte de résultat avec des rubriques qui doivent obligatoirement apparaître dès lors qu'elles sont significatives. S'il le souhaite, le groupe peut ajouter d'autres rubriques.

Tableau 4.1 bis – Modèle de bilan consolidé
(Règlement 99-02 du CRC)

ACTIF	N	N-1	PASSIF	N	N-1
Actif immobilisé			Capitaux propres (part du groupe)		
Ecart d'acquisition			Capital ¹		
Immob. incorporelles			Primes ¹		
Immob. corporelles			Réserves et résultats consolidés		
Immob. financières			Autres		
Titres de sociétés mises en équivalence			Intérêts minoritaires		
Actif circulant			Provisions		
Stocks et en-cours			Dettes		
Clts et cptes rattachés			Emp. et dettes financières		
Autres créances et cptes de régularisation ²			Frs et cptes rattachés		
VMP			Autres dettes et cptes de régularisation ²		
Disponibilités					
Total de l'actif			Total du passif		

¹ Capital et primes de la société mère.

² Dont actifs et passifs d'impôts différés.

Principales différences avec l'IAS 1 :

- Présentation sous forme de tableau.
- Pas d'obligation de faire ressortir les capitaux propres de l'ensemble consolidé (groupe et minoritaires).
- La distinction courant / non courant n'existe pas.

Tableau 4.4 ter – *Modèle de compte de résultat consolidé par nature*
(règlement 99-02 du CRC)

	N	N-1
Chiffre d'affaires		
Autres produits d'exploitation		
Achats consommés		
Charges de personnel		
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Résultat d'exploitation		
Charges et produits financiers		
Résultat courant des entreprises intégrées		
Charges et produits exceptionnels		
Impôts sur les résultats		
Résultat net des entreprises intégrées		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat net de l'ensemble consolidé		
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)		
Résultat de base par action		
Résultat dilué par action		

Tableau 4 quat – *Modèle de compte de résultat consolidé par fonction*
(règlement 99-02 du CRC)

	N	N-1
Chiffre d'affaires		
Coût des ventes		
Charges commerciales		
Charges administratives		
Autres charges et produits d'exploitation		
Résultat d'exploitation		
Charges et produits financiers		
Résultat courant des entreprises intégrées		
Charges et produits exceptionnels		
Impôts sur les résultats		
Résultat net des entreprises intégrées		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat net de l'ensemble consolidé		
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)		
Résultat de base par action		
Résultat dilué par action		

Le compte de résultat peut aussi être présenté en tableau avec les charges à gauche et les produits à droite.

Corrigé du QCM

1. Réponse b. Un actif courant est un actif que le groupe pense réaliser, consommer ou vendre dans le cadre de son cycle d'exploitation normal. En l'espèce, le cycle d'exploitation pour obtenir un rhum de qualité comme la « réserve » est particulièrement long (supérieur à 12 mois).
2. Vrai. Le résultat des activités abandonnées est présenté distinctement du résultat des activités poursuivies. La somme des deux donne le résultat net.
3. Réponses a et d. Les stocks et créances clients répondent plutôt à la définition d'actifs courants. Ce n'est pas le cas du matériel et du *goodwill* qui sont donc considérés comme non courants.
4. Réponse a. Le résultat par action de base ou dilué est calculé pour les seules actions ordinaires.
5. Réponse a. La diminution des créances clients se traduit par des encaissements plus importants et donc un flux de trésorerie opérationnel plus élevé.

Pour répondre aux questions 6 à 10, il est possible de construire l'état du résultat global avec un compte de résultat par fonction.

Produits des activités ordinaires	100 000
– Coût des ventes ¹	– 40 000
= <i>Marge brute</i>	60 000
– Coûts commerciaux et administratifs	– 20 000
= <i>Résultat opérationnel</i>	40 000
– Charges financières	– 5 000
– Charge d'impôt sur le résultat	– 10 000
= <i>Résultat après impôt des activités maintenues</i>	25 000
+ <i>Résultat après impôt des activités abandonnées</i>	– 25 000
= <i>Résultat net de l'exercice</i>	0
Autres charges et produits du résultat global	20 000
Résultat global	20 000

¹ Coût des ventes s'élève à 40 000 € (= 60 000 + 30 000 – 50 000).

6. Réponse d.
7. Réponse c.
8. Réponse a.
9. Réponse b.
10. Réponse c.
11. Réponse d. Les actifs courants comprennent les créances clients (30 000 €), la banque (20 000 €), les stocks (25 000 €), les actifs financiers détenus à des fins de transaction (15 000 €) et le prêt pour le montant à échéance inférieure ou égale à 12 mois (20 000 €), soit un total de

110 000 € (= 30 000 + 20 000 + 25 000 + 15 000 + 20 000). Les actifs destinés à être cédés (IFRS 5) ne sont pas considérés comme des actifs courants. Ils apparaissent après les actifs non courants et courants. Quant aux actifs et passifs d'impôts différés, ils apparaissent toujours en non courants, quelle que soit l'échéance attendue.

12. Faux. D'une part, même si l'IFRS 8 énumère les informations à publier, à l'exception du résultat, seules les données suivies en interne par le principal dirigeant du groupe pour l'affectation des ressources et l'évaluation des performances sont obligatoires. D'autre part, ces données doivent être communiquées telles qu'elles sont présentées au principal dirigeant du groupe. En d'autres termes, elles sont issues du *reporting* interne et ne constituent donc pas nécessairement une information comptable.

13. Réponse d. Le résultat attribuable aux actions ordinaires en circulation correspond au résultat groupe (hors minoritaires), soit 900 000 €. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en N s'élève à 53 500 (= 50 000 + 1 500 + 12 000 × 50 % × 4/12). Cela conduit à un résultat par action de base de 16,82 € (= 900 000 € / 53 500 actions).

14. Réponse c. Le calcul du résultat par action dilué suppose de tester la dilution du résultat des 1 500 actions ordinaires potentielles liées aux obligations convertibles restantes. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et potentielles se calcule ainsi $50\,000 + 1\,500 \times 2 + 12\,000 \times 50\% \times 4/12 = 53\,500 + 1\,500 = 55\,000$. Le résultat attribuable aux actions ordinaires est retraité du coupon (net d'impôts) qui n'est plus supporté en cas de conversion, soit $900\,000 + (800\,000 \times 50\% \times 60\%) = 1\,140\,000$ €. Nous obtenons alors un résultat dilué par action de $1\,140\,000 \text{ €} / 55\,000 \text{ actions} = 20,73 \text{ €}$.

15. Non. Le « fait générateur » est intervenu sur l'exercice N+1. En N, le risque n'existe pas. Il n'y a donc pas lieu d'enregistrer de dépréciation sur le matériel au titre de l'exercice N.

16. Réponse b. S'agissant d'un changement d'estimation comptable, l'application est prospective. Or, au 31/12/N-1, le matériel présentait une valeur comptable de 40 000 € (= 60 000 - 60 000/6 × 2). La nouvelle valeur comptable à la fin de l'exercice N s'élève donc à 20 000 € (= 40 000 - 40 000 / 2 années restantes).

17. Réponse c. S'agissant d'une erreur, la correction doit intervenir de manière rétrospective en corrigeant le résultat de l'an passé et donc les réserves de l'exercice N+1.

Corrigé des exercices

Exercice 1

Compte de résultat de l'exercice N

Produits des activités ordinaires	7 500 000
– Coût des ventes ¹	– 5 380 000
= <i>Marge brute</i>	2 120 000
+ Autres produits	+ 240 000
– Coûts commerciaux ²	– 816 000
– Charges administratives ³	– 1 000 000
= <i>Résultat opérationnel</i>	544 000
– Charges financières	– 86 000
+ Produits financiers	+ 123 000
+/- Quote-part dans le résultat net des entités associées et des co-entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	+ 21 000
– Charge d'impôt sur le résultat (150 000 + 80 000) ⁴	– 230 000
= <i>Résultat après impôt des activités maintenues</i>	372 000
+ <i>Résultat après impôt des activités abandonnées</i>	0
= <i>Résultat net de l'exercice</i>	372 000
Dont attribuable au groupe	342 000
Dont attribuable aux intérêts minoritaires ⁵	30 000

¹ Le coût des ventes correspond au coût de production des produits fabriqués + stock initial de produits – stock final de produits :

Consommation de matières :

Achats + stock initial – stock final (2 560 000 + 70 000 – 80 000)	2 550 000 €
Charges externes de production	120 000 €
Charges de personnel de production	2 370 000 €
Dotations de production	<u>360 000 €</u>
Coût de production des produits fabriqués	5 400 000 €
+ Stock initial de produits finis	+ 110 000 €
– Stock final de produits finis	<u>– 130 000 €</u>
	5 380 000 €

² Les coûts commerciaux comprennent des charges externes pour 234 000 €, des charges de personnel pour 500 000 € et des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations pour 82 000 €, soit un total de 816 000 €.

³ Les coûts administratifs sont constitués de charges externes pour 110 000 €, de charges de personnel pour 800 000 € et de dotations aux amortissements, provisions et dépréciations pour 90 000 €, soit un total de 1 000 000 €.

⁴ La partie de l'impôt différé actif considérée comme non-récupérable doit être éliminée (*se reporter à la note n° 9 sur les impôts différés au bas de la balance de consolidation fournie dans l'énoncé*). Cela se traduit par une augmentation de la charge d'impôt sur le résultat de 80 000 €.

⁵ *Se reporter à la note n° 2 au bas de la balance de consolidation fournie dans l'énoncé.*

État du résultat global de l'exercice N

<i>Résultat net</i>	372 000
Éléments reclassés ultérieurement en résultat net :	
Réévaluation des actifs financiers à la JV par les autres éléments du résultat global	15 000
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net :	
Réévaluation des immobilisations	25 000
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	3 000
<i>Total des autres éléments du résultat global</i>	415 000
<i>Résultat global</i>	
Dont part du groupe ¹	377 000
Dont intérêts minoritaires	38 000

¹ Les notes n° 1 et 2 au bas de la balance consolidée de l'énoncé indiquent la part des intérêts minoritaires dans le résultat global : 38 000 € (= 30 000 + 8 000).

État de situation financière au 31 décembre de l'année N

<i>Goodwill (234 000 – 84 000)</i>	150 000
Marques	78 000
Logiciels (32 000 – 25 000)	7 000
Terrain	1 323 000
Constructions (3 200 000 – 1 858 000)	1 342 000
Immeubles de placement	550 000
Matériels industriels (1 940 000 – 1 140 000)	800 000
Participations mises en équivalence	346 000
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat global	160 000
Prêts	92 000
Actifs d'impôts différés ¹	195 000
<i>Actifs non courants</i>	5 043 000
Stocks ²	210 000
Créances clients ³	220 000
Autres créances	79 000
Trésorerie	250 000
<i>Actifs courants</i>	759 000
Actifs destinés à être cédés	0
Total	5 802 000
Capital émis	1 000 000
Réserves consolidées	1 950 000
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁴	155 000
Résultat consolidé	342 000
<i>Capitaux propres du groupe</i>	3 447 000
Intérêts minoritaires (120 000 + 30 000 + 18 000)	168 000
<i>Total des capitaux propres</i>	3 615 000
Provisions (167 000 – 37 000)	130 000
Dettes financières (1 600 000 – 180 000)	1 420 000
Passifs d'impôts différés	75 000

	<i>Passifs non courants</i>	1 625 000
Provisions		37 000
Dettes financières		180 000
Dettes d'impôts courants		45 000
Dettes fournisseurs ³		300 000
	<i>Passifs courants</i>	562 000
Passifs destinés à être cédés		0
	Total	5 802 000

¹ Les impôts différés actifs sont retenus à condition qu'il y ait une probabilité raisonnable de récupération future. Ce n'est pas le cas à hauteur de 80 000 €. Le groupe doit donc inscrire uniquement 195 000 € (= 275 000 – 80 000) d'actifs d'impôts différés. La partie *a priori* non récupérable est inscrite en augmentation de la charge d'impôt sur les bénéfices.

² Les stocks doivent apparaître pour leur valeur en clôture, soit 210 000 € (= 80 000 + 130 000).

³ Les créances et dettes réciproques doivent être éliminées dans le processus de consolidation. Nous retenons donc 220 000 € (= 266 000 – 46 000) pour les créances clients et 300 000 € (= 346 000 – 46 000) pour les dettes fournisseurs.

⁴ Ce poste comprend tous les autres éléments du résultat global, à savoir : les réévaluations sur actifs corporels (135 000 €) et sur les actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (25 000 €) et les écarts actuariels (13 000 €), soit un total de 173 000 €. Au niveau des capitaux propres du groupe, il faut éliminer la partie minoritaire de 18 000 € (*se reporter à la note de bas de page 1 de l'énoncé*), d'où un montant de 155 000 € (= 173 000 – 18 000).

Dans cet exercice, la construction de l'état des variations des capitaux propres suppose de répartir des capitaux propres de clôture de l'exercice N et d'intégrer les mouvements de l'exercice N pour remonter aux soldes de clôture de l'année passée N-1.

État de variation des capitaux propres de l'exercice N (en K€)

	Capital	Réserves et résultats consolidés ¹	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ²	Capitaux propres du groupe	Capitaux propres des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres N-1	1 000	2 020	120	3 140	130	3 270
Plan actions gratuites		50		50		50
Dividendes		- 120		- 120		- 120
Résultat net de l'exercice ³		342		342	30	372
Autres éléments du résultat global ⁴			35	35	8	43
Capitaux propres N	1 000	2 292	155	3 447	168	3 615

¹ Pour connaître « les réserves et le résultat consolidé » au 31/12/N-1, il faut repartir du montant au bilan au 31/12/N et le retrahir des opérations intervenant sur l'exercice N.

² Les autres éléments du résultat global du groupe au 31/12/N correspondent aux écarts de réévaluation de 135 K€ et 25 K€ et à l'écart actuariel de 13 K€ diminués de la partie minoritaire, soit $135 + 25 + 13 - 18 = 155$ K€. Pour connaître le montant au 31/12/N-1, il faut soustraire la variation de l'exercice N (*se reporter à la note n° 4*) de 35 K€, soit $155 - 35 = 120$ K€.

³ *Se reporter au compte de résultat.*

⁴ Les deux premières notes au bas de la balance de l'énoncé indiquent que les autres éléments du résultat global de l'exercice s'élèvent au total à 43 000 € = 25 000 + 15 000 + 3 000 (détail du montant que l'on retrouve dans l'état du résultat global) dont 8 000 € revenant aux minoritaires, soit 35 000 € (= 43 000 - 8 000) pour le groupe.

Exercice 2

Calcul du résultat de base par action

Résultat de base par action = $(400\ 000 - 52\ 000) / (200\ 000 + 30\ 000 \times 7/12) = 348\ 000 / 217\ 500 = 1,60$ € par action ordinaire.

Calcul du résultat dilué par action

Dans cet exercice, il existe deux catégories d'actions ordinaires *potentielles*, à savoir : les actions ordinaires qui pourraient résulter de la conversion ultérieure de l'emprunt obligataire (42 000 nouvelles actions potentielles) et les actions ordinaires supplémentaires liées à l'éventuel

exercice des options d'achat. Le calcul du bénéfice dilué par action n'intégrant que les actions ordinaires potentielles à *effet dilutif*, il convient de tester leur caractère dilutif. En d'autres termes, si ces actions potentielles avaient été mises en circulation, cela se serait-il traduit par une baisse du bénéfice par action ?

Calcul du résultat dilué par action avec l'hypothèse d'une conversion de l'emprunt obligataire :

$$(348\,000 + 60\,000 \times 70\%) / (217\,500 + 42\,000 \times 11/12) = 390\,000 / 256\,000 = 1,52 \text{ €}$$

L'hypothèse de conversion peut être posée au plus tôt à la date d'émission des titres obligataires (même si la conversion effective ne peut intervenir qu'en N+3). Cette hypothèse entraîne une baisse du bénéfice par action, c'est-à-dire une dilution du résultat de 0,08 € (= 1,60 – 1,52). Nous retenons donc ces actions ordinaires potentielles dans le calcul du résultat par action dilué.

Calcul du résultat dilué par action avec l'hypothèse d'exercice des options d'achat :

Dans le cas d'options d'achat d'actions ordinaires, l'hypothèse d'exercice est seulement retenue si elle a un effet dilutif c'est-à-dire si le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de marché sur la période de l'action sous-jacente. C'est le cas de cette application avec un prix d'exercice de 40,50 € alors que le cours de bourse moyen est de 45 €. La dilution est estimée à 4,50 € (= 45 – 40,50) par option. Dans le cas contraire, ces options n'ont pas d'effet dilutif. Si elles étaient exercées, elles se traduiraient par une émission d'actions à un prix supérieur au cours moyen de marché.

Les actions ordinaires potentielles dilutives correspondent aux actions qui seraient émises sans contrepartie après émission des actions au cours moyen de marché. En d'autres termes, l'exercice des options entraînerait l'encaissement par l'entreprise de 2 430 000 € (= 60 000 × 40,50 €). Étant donné le cours moyen de marché de 45 €, cela équivaldrait à 54 000 actions (= 2 430 000 / 45), d'où 6 000 nouvelles actions (= 60 000 – 54 000) sans contrepartie. En d'autres termes, l'exercice de ces options s'accompagnerait de 6 000 nouvelles actions à effet dilutif que nous intégrons à partir de la date d'émission des options, soit le 1^{er} mars (10 mois sur une année de 12 mois).

$$\text{Bénéfice dilué par action} = 348\,000 / (217\,500 + 6\,000 \times 10/12) = 1,56 \text{ €}.$$

L'hypothèse d'exercice des options présente également un caractère dilutif. Pour le calcul du bénéfice par action dilué, nous retenons donc les deux catégories d'actions ordinaires potentielles.

Calcul du résultat dilué par action avec l'hypothèse de conversion de l'emprunt obligataire et de l'exercice des options d'achat :

$$\text{Bénéfice dilué par action} = 390\,000 / (256\,000 + 6\,000 \times 10/12) = 1,49 \text{ €}.$$

Exercice 3

1. Compléter le tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 30/6/N (K€)

Résultat net ¹	18 598
Résultat net des entreprises mises en équivalence	- 76
Amortissements, dépréciations et provisions ²	25 073
Plus-values de cession des contrats ³	- 44 762
Plus-values de cession des autres immobilisations	217
Charges d'impôts	10 278
Capacité d'autofinancement avant impôt	9 328
Charge d'impôt payé	- 3 750
Variation du besoin en fonds de roulement	3 638
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 216
Acquisition de contrats joueurs nette de variation de dettes	- 33 844
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles	- 590
Acquisition d'immobilisations corporelles ⁴	- 4 530
Acquisition d'actifs financiers non-courants ⁴	- 174
Cession de contrats joueurs nette de variation de créances	42 967
Cession ou diminution des autres actifs immobilisés	127
Acquisition de filiales nette de trésorerie acquise	- 576
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	3 380
Augmentation de capital ⁵	90 561
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère ⁶	- 931
Dividendes versés aux intérêts minoritaires ⁶	- 258
Nouveaux emprunts	8 624
Remboursements d'emprunts ⁷	- 10 639
Titres d'autocontrôle	- 310
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	87 047
Variation de trésorerie	99 643
Trésorerie d'ouverture ⁸	50 396
Trésorerie de clôture ⁸	150 039

¹ Résultat net : 18 598 K€ (voir compte de résultat).² Amortissements, dépréciations et provisions : $936 + 24\,114 + 23 = 25\,073$ K€ (voir compte de résultat et informations complémentaires).³ Plus-values de cession des contrats : 44 762 K€ (EBE sur contrats de joueurs : voir compte de résultat).⁴ Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs financiers non courants (hors « créances sur contrats de joueurs » intégrées dans le poste « cession de contrats de joueurs nette de variation de créances ») : 4 530 K€ et 174 K€ (= 250 - 76) (voir tableaux complémentaires de l'annexe 3). Pour les actifs financiers non-courants, nous ne retenons pas l'augmentation de 76 K€ des titres mis en équivalence. Cela ne correspond pas à un décaissement mais à la quote-part de résultat de l'exercice revenant au groupe au titre de ses participations dans les co-entreprises et, ou les entreprises associées. D'ailleurs, ce montant a également été éliminé du résultat net pour obtenir le flux net de trésorerie généré par l'activité.

⁵ L'apport en capital correspond à la variation des postes capital et primes d'émission au bilan sur les deux années : $(20\,127 + 102\,865) - (14\,155 + 18\,276) = 90\,561$ K€.

⁶ Dividendes versés aux actionnaires de la société mère : 931 K€, d'où 258 K€ ($= 1\,189 - 931$) versés aux minoritaires (*voir dernier tableau de l'annexe 3*).

⁷ Pour connaître le montant des emprunts remboursés, il convient de faire la différence sur les emprunts (courants et non-courants) au bilan entre les deux exercices en ajoutant les nouveaux emprunts de l'exercice apparaissant dans le tableau des flux de trésorerie : $(13\,627 + 10\,639 + 8\,624) - (16\,629 + 5\,622) = 10\,639$ K€.

⁸ À partir du bilan, il est possible de retrouver les montants fournis par l'énoncé :
Trésorerie d'ouverture (bilan au 30/6/N-1) = Disponibilités + Équivalents trésorerie - Découverts bancaires = $54\,146 - 3\,750 = 50\,396$ K€.
Trésorerie de clôture (bilan au 30/6/N) = Disponibilités + Équivalents trésorerie - Découverts bancaires = $150\,297 - 258 = 150\,039$ K€.

2. Retrouver le montant de la ligne « Acquisition de joueurs nette de variation de dettes ».

L'intitulé « acquisition de contrats joueurs nette de variation de dettes » correspond aux sorties de trésorerie liées à l'acquisition de joueurs = Acquisition de nouveaux joueurs pour 26 736 K€ (*se reporter aux informations complémentaires*) - Variation des dettes sur contrats de joueurs entre les deux exercices pour - 7 108 € ($= 8\,076 + 23\,036 - 13\,482 - 24\,738$), soit un total de 33 844 K€ ($= 26\,736 + 7\,108$).

3. Analyse du tableau des flux de trésorerie

La trésorerie a augmenté de 99 643 K€, passant de 50 396 K€ à 150 039 K€ en raison essentiellement des opérations de financement avec l'augmentation de capital intervenue sur l'exercice et, dans une moindre mesure, de flux nets de trésorerie positifs sur les activités opérationnelle et d'investissement :

- Le flux net opérationnel s'élève à 9 216 K€ en raison d'une capacité d'autofinancement (hors contrats de joueurs) après impôts de 5 578 € ($= 9\,328 - 3\,750$) et d'un dégageant de ressources en fonds de roulement de 3 638 K€.

- Le flux net d'investissement de 3 380 K€ s'explique principalement par des encaissements liés aux cessions de joueurs (42 967 K€) supérieurs aux décaissements relatifs aux acquisitions (33 844 K€). Cet accroissement de trésorerie est partiellement « consommé » par l'acquisition d'autres actifs, notamment des immobilisations corporelles (4 530 K€).

- Le flux net de financement qui est très largement positif (87 047 K€) provient essentiellement d'une augmentation de capital (90 561 K€). Quant aux nouveaux emprunts (8 624 K€), ils ne couvrent pas la totalité des remboursements (10 639 K€).